



The Provincial Court of Manitoba

PROVINCIAL COURT JUDGE Thompson

The Judicial Appointment Committee welcomes the interest of qualified persons wishing to be considered for appointment to the Bench of The Provincial Court of Manitoba. One position in Thompson is expected to be filled.

Provincial Court appointments are made pursuant to *The Provincial Court Act* which requires applications to be accepted on an ongoing basis. Applications are reviewed on an annual basis and are kept on file for a period of two years. Applicants who have applied within the last two years need not resubmit an application, but may do so if their application requires updating. We urge all applicants to carefully review the requirements for application including what information and documentation must be provided to perfect your application.

The mandate of the Judicial Appointment Committee is to assess the professional excellence, community awareness and personal suitability of candidates, while taking into account the diversity of Manitoba society (c. 275, *The Provincial Court Act*).

Applicants must have practised for not less than five (5) years as a barrister and solicitor in Manitoba, be a member in good standing of The Law Society of Manitoba, be entitled to practise as a barrister and solicitor in this province, or have other equivalent experience and complete an Undertaking or Confirmation respecting continuing legal education as contemplated by Section 3(2)(d) of *The Provincial Court Act*, C.C.S.M c. C275.

Applicants must be willing to reside in the the judicial centre of appointment and be capable of and willing to travel by automobile and small aircraft to circuit courts throughout the province.

Judicial responsibilities will include a caseload of criminal cases and child protection matters as well as family law. The successful applicant will be subject to screening checks.

It is the responsibility of the Judicial Appointment Committee to provide to the Minister of Justice a list of candidates and indicate whether such candidates are recommended or not recommended for appointment.

Your Application Package must clearly indicate how you meet the qualifications and must include a cover letter, a résumé, and the following documents located at the Manitoba Court's website at <http://www.manitobacourts.mb.ca/provincial-court/about-the-provincial-court/judges/judicial-vacancies/>

- Judicial Candidate Information Form;
- Cover Letter;
- Consent to the Disclosure and Verification for Screening Checks;
- Law Society of Manitoba Authorization for Disclosure of Information Concerning Candidate;
- Undertaking or Confirmation; and
- A brief summary of your background and qualifications, not to exceed 30 words.

Please submit one copy of your application package via email to judicialapplication@gov.mb.ca and an original **plus eight copies** (nine copies in total) of your application package by 4:30 p.m. on the Application Deadline to:

The Administrator, Judicial Appointment Committee
2nd floor – 408 York Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0P9

Application Deadline: May 17, 2024



Cour provinciale du Manitoba

JUGE DE LA COUR PROVINCIALE Thompson

Le Comité des nominations des juges reçoit les candidatures des personnes qualifiées qui souhaitent être nommées juge de la Cour provinciale du Manitoba. On s'attend à ce qu'un poste soit pourvu à Thompson.

Les nominations à la Cour provinciale sont faites en vertu de la *Loi sur la Cour provinciale*, qui exige que les demandes soient acceptées de façon continue. Les demandes sont examinées annuellement et conservées au dossier pendant deux ans. Les candidats qui ont présenté une demande au cours des deux dernières années n'ont pas à présenter une demande de nouveau, mais peuvent le faire si leur demande nécessite une mise à jour. Nous encourageons tous les candidats à examiner attentivement les exigences liées à la demande, y compris les renseignements et les documents qui doivent être fournis pour compléter votre demande.

Le mandat du Comité des nominations des juges est d'évaluer l'excellence professionnelle, la connaissance de la collectivité et les qualités personnelles des candidats, tout en tenant compte de la diversité de la société manitobaine (ch. 275, Loi sur la Cour provinciale).

Les candidats doivent avoir exercé pendant au moins cinq (5) ans à titre d'avocat au Manitoba, être membre en règle de la Société du Barreau du Manitoba, avoir le droit d'exercer à titre d'avocat dans cette province ou avoir une autre expérience équivalente et s'engager à suivre une formation juridique continue, conformément à l'alinéa 3(2)d) de la Loi sur la Cour provinciale, C.P.L.M., ch. C275.

Les candidats doivent être disposés à résider dans le centre juridique de nomination et être capables et désireux de se rendre aux tribunaux itinérants de la province en voyageant par automobile ou par petit aéronef.

Les responsabilités judiciaires comprennent des dossiers de droit criminel, de droit à la protection de l'enfance et de droit de la famille. Le candidat retenu fera l'objet d'enquêtes de filtrage.

Il incombe au Comité des nominations des juges de préparer une liste de candidats pour le ministre de la Justice et d'indiquer si ces personnes sont recommandées ou non pour une nomination.

Votre trousse de demande doit clairement indiquer de quelle façon vous satisfaites aux qualifications requises et doit inclure une lettre de présentation, un curriculum vitae et les documents suivants qui se trouvent au site Web de la Cour du Manitoba à <https://www.manitobacourts.mb.ca/fr/cour-provinciale/sur-la-cour-provinciale/juges/judicial-vacancies/>

- Formule de renseignements de candidat à la magistrature;
- Lettre de présentation;
- Consentement à la divulgation et à la vérification aux fins des enquêtes de filtrage;
- Autorisation de la Société du Barreau du Manitoba de communiquer des renseignements au sujet du candidat;
- Engagement ou confirmation;
- Bref résumé de votre expérience et de vos qualifications d'un maximum de 30 mots.

Veillez présenter une copie de votre trousse de demande par courriel à judicialapplication@gov.mb.ca et une demande originale **accompagnée de huit copies** (neuf copies au total) de votre trousse de demande avant 16 h 30 à la date limite de présentation de la demande à :

L'administrateur, Comité de nomination des juges
2^e étage – 408, avenue York
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P9

Date limite de présentation des demandes: 17 mai 2024